



Frais succession sur maison

Par **juju1977**, le **06/12/2018** à **22:27**

bonjour

je suis fille unique

ma mère est décédée il y a 3 semaines

mes parents avaient une maison estimée 80 000 e par un notaire, que mon père vient de mettre en vente par une agence à 140 000 e

pour cette vente, il faut qu'on ouvre la succession

quels vont être les frais successoraux ou autres ?

pas de contrat de mariage pour mes parents

merci

Par **Visiteur**, le **06/12/2018** à **23:18**

Bonjour

Ouvrez vite le dossier de succession avec le notaire, il vous expliquera que votre père reste propriétaire de 50% et peut choisir une part de la succession ou l'usufruit jusqu'à son propre décès.

A part les frais de notaire, vous n'aurez pas de droits de succession à payer, vu les montants indiqués.

Par **juju1977**, le **07/12/2018** à **21:50**

merci beaucoup, on a rdv le 19 décembre pour ouvrir le dossier